

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2011-04-04

À UNE SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 4 avril 2011 à la salle du conseil au 3115, chemin Capelton, North Hatley

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants : Messieurs Claude B. Meilleur, Martin Primeau, Vincent Fontaine, Guy Larkin et D'Arcy Ryan

FORMANT QUORUM sous la présidence de la mairesse suppléante Madame Sylvie Cassar

EST AUSSI PRÉSENTE Madame Liane Breton, directrice générale.

ABSENT : Monsieur Pierre A. Levac

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 9 mars 2011
4. Suites au procès-verbal du 9 mars 2011
5. Période de questions des visiteurs
6. Adoption du règlement n° 2011-03 amendant le règlement n° 2009-08 concernant le ententes relatives à des travaux municipaux
7. Avis de motion règlement n° 2011-04 modifiant le règlement 2000-07 relatif au plan d'urbanisme
8. Avis de motion règlement n° 2011-05 modifiant le règlement de zonage n° 2000-08
9. Avis de motion règlement n° 2011-06 modifiant le règlement de lotissement n° 2000-09
10. Avis de motion règlement n° 2011-07 modifiant le règlement de zonage n° 2000-08 pour la zone RE-1
11. Adoption du premier projet règlement n° 2011-04 modifiant le règlement 2000-07 relatif au plan d'urbanisme
12. Adoption du premier projet règlement n° 2011-05 modifiant le règlement de zonage n° 2000-08
13. Adoption du premier projet règlement n° 2011-06 modifiant le règlement de lotissement n° 2000-09
14. Adoption du premier projet règlement n° 2011-07 modifiant le règlement de zonage n° 2000-08 pour la zone RE-1
15. Fonds réservé carrières-sablières 2010
16. Dépôt des activités financières
17. Engagement Madame Hélène Cyr coordonnatrice loisirs
18. Demande de marge de crédit temporaire règlement n° 2010-10
19. Développement Beaumont - offre de MTQ
20. Demande d'exclusion agricole, Monsieur Rubio
21. Nomination des patrouilleurs nautiques - été 2011
22. Nomination des préposés à l'émission des certificats d'utilisateur
23. Demande de participation avec la fabrique de l'Église Ste-Élizabeth pour les concerts « *Orford sur la route* »
24. Adoption des comptes à payer
25. Correspondance
26. Clôture de la séance

11-04-04.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le mairesse suppléante constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

11-04-04.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY

11-04-04.03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 MARS 2011

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance du 9 mars 2011 soit adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-04-04.04

SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 9 MARS 2011

Aucune suite

11-04-04.05

PÉRIODE DE QUESTIONS DES VISITEURS

Monsieur Brisebois est présent.

11-04-04.06

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2011-03 AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 2009-08 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le règlement n° 2011-03 amendant le règlement n° 2009-08 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-04-04.07

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2011-04 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N° 2000-07

VINCENT FONTAINE donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil un règlement n° 2011-04 modifiant le règlement n° 2000-07 relatif au plan d'urbanisme. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

11-04-04.08

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2011-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2000-08

GUY LARKIN donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil un règlement n° 2011-05 modifiant le règlement n° 2000-08 relatif au zonage. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

11-04-04.09

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2011-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 2000-09

VINCENT FONTAINE donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil un règlement n° 2011-06 modifiant le règlement n° 2000-09 relatif au lotissement. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

11-04-04.10

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2011-07 MODIFIANT LE ZONAGE ZONE RE-1

VINCENT FONTAINE donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil un règlement n° 2011-07 modifiant le règlement n° 2000-08 relatif au zonage. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

11-04-04.11

ADOPTION DU PREMIER PROJET RÈGLEMENT N° 2011-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2000-07 RELATIF AU PLAN D'URBANISME

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR D'ARCY RYAN**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le premier projet de règlement n° 2011-04 amendant le règlement n° 2000-07 relatif au plan d'urbanisme et qu'une assemblée de consultation sera tenue le 26 avril à 19 h au lieu habituel des séances du conseil. Le règlement peut être consulté durant les heures normales d'ouverture du bureau municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-04-04.12

ADOPTION DU PREMIER PROJET RÈGLEMENT N° 2011-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2000-08

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR D'ARCY RYAN**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le premier projet de règlement n° 2011-05 amendant le règlement de zonage n° 2000-08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-04-04.13

ADOPTION DU PREMIER PROJET RÈGLEMENT N° 2011-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 2000-07

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le premier projet de règlement n° 2011-06 amendant le règlement de lotissement n° 2000-07 et qu'une assemblée de consultation sera tenue le 26 avril à 19 h au lieu habituel des séances du conseil. Le règlement peut être consulté durant les heures normales d'ouverture du bureau municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-04-04.14

ADOPTION DU PREMIER PROJET RÈGLEMENT N° 2011-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2000-08

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le premier projet de règlement n° 2011-07 amendant le règlement de zonage n° 2000-08 et qu'une assemblée de consultation sera tenue le 26 avril à 19 h au lieu habituel des séances du conseil. Le règlement peut être consulté durant les heures normales d'ouverture du bureau municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

11-04-04.15

FONDS RÉSERVÉ CARRIÈRES – SABLIERES

ATTENDU QUE les articles 78.1 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1) imposent l'obligation à toute municipalité locale dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière de constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques et de percevoir le droit prescrit pour y pourvoir;

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement n° 2008-20 relatif au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE le conseil décrète la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques d'une somme 522 000 \$ pour l'année 2010;

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le maire et la directrice générale à signer tous documents nécessaires à la création du fonds.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-04-04.16

DÉPÔT DES ACTIVITES FINANCIÈRES

La directrice générale dépose les activités financières au 31 mars 2011.

11-04-04.17

ENGAGEMENT DE MADAME HÉLÈNE CYR – COORDONNATRICE DES LOISIRS

ATTENDU QUE la municipalité doit le remplacer la coordonnatrice Madame Marie-Pier Bisson Côté car celle-ci a un emploi à temps plein pour un autre organisme pendant la saison hivernale mais supervisera sa remplaçante pendant toute l'année;

ATTENDU QUE Madame Hélène Cyr est intéressée à cumuler cette fonction et que la municipalité lui offre un taux horaire de 15 \$ pour 15 heures par semaine;

ATTENDU QUE Madame Cyr accepte la proposition de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte d'engager Madame Hélène Cyr à un taux horaire de 15 \$ et le temps requis pour coordonner les activités de loisirs pendant la période hivernale et estivale;

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte d'embaucher Madame Hélène Cyr et mandate Monsieur le maire et Madame la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents inhérents à cet engagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11-04-04.18

DEMANDE DE MARGE DE CRÉDIT TEMPORAIRE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2010-10

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, confirme l'approbation du règlement d'emprunt n° 2010-10 intitulé « *RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 775 000 \$ POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES PUBLIQUES DE RUES POUR DESSERVIR LES LOTS SITUÉS DANS LE DÉVELOPPEMENT «^PLATEAU MASSAWIPPI»* » ;

ATTENDU QU'afin de débiter les travaux, la municipalité doit se doter d'un contrat de crédit (emprunt temporaire) avec son institution financière soit la caisse populaire Desjardins de la Saint-François;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR D'ARCY RYAN

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley accepte l'emprunt temporaire d'une somme de 775 000 \$ relatif au règlement d'emprunt n° 2010-10;

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley mandate le maire et la directrice générale à signer le contrat de crédit (emprunt temporaire) et tous les autres documents pertinents à cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11-04-04.19

DÉVELOPPEMENT BEAUMONT OFFRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le Ministère des Transports doit acquérir 18 lots d'une superficie totale de 12 253,8 mètres carrés pour la voie de contournement 410 les lots étant situés dans les zones humides du territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE le Ministère offre après évaluation pour l'acquisition de ces lots, une somme de 14 000 \$;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR**

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley accepte l'offre de 14 000 \$ du Ministère des Transports pour les lots n° 2 340 748, 2 131 538, 2 131 556,2 340 675, 2 131 500, 2 340 676, 2 340 677,2131 510,2 340 678, 2 131 509, 2 340 587, 2 340 588, 2 340 589, 2 340 590, 2 131 639, 2 340 655, 2 131 656, 2 131 645 d'une superficie totale de 12 253,8 mètres carrés;

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley mandate Monsieur le maire et Madame la directrice générale à signer les documents inhérents à cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-04-04.20

DEMANDE DE MONSIEUR RUBIO

ATTENDU QUE Monsieur Rubio, propriétaire du lot n° 4 029 584, demande à la municipalité d'entreprendre une démarche avec la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec afin d'exclure son terrain de la zone agricole;

ATTENDU QUE la municipalité a plusieurs secteurs de son territoire en zone non agricole qui ne sont pas développées et que cela est un facteur déterminant pour la C.P.T.A.Q.;

ATTENDU QUE Monsieur Rubio n'a pas déposé de projet de développement à la municipalité du Village de North Hatley;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas d'arguments pour demander l'exclusion de ce terrain à la C.P.T.A.Q.;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR**

ET RÉSOLU QU'à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil n'entamera aucune demande d'exclusion de la zone agricole pour le terrain de Monsieur Rubio (lot n° 4 029 584).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-04-04.21

NOMINATION DES PATROUILLEURS NAUTIQUES ÉTÉ 2011

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog et la municipalité du Canton de Hatley ont convenu d'une entente intermunicipale relative à la patrouille nautique sur le lac Massawippi;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE les patrouilleurs nautiques Messieurs Mathieu Lévesque, Maxime Garand, Anthony Desjardins, Mathieu Caron, Jean-Guy Robert et Vincent Hévey, sont embauchés, pour la saison 2011, pour assurer notamment :

- l'application des ententes de délégation de compétence et des ententes de services avec la MRC de Memphrémagog sur le lac Massawippi;
- l'application des règlements édictés en conformité avec la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*;
- l'application, entre autres et non limitativement, des règlements suivants, à savoir :
 - *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*;
 - *Règlement sur les petits bâtiments*;
 - *Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance*;
 - *Règlement concernant la protection du lac Massawippi et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées*;

ATTENDU QUE chacune des municipalités riveraines doit nommer les patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux, par résolution, aux fins d'application des règlements cités;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU

ET RÉSOLU QUE les patrouilleurs nautiques Messieurs Mathieu Lévesque, Maxime Garand, Anthony Desjardins, Mathieu Caron, Jean-Guy Robert et Vincent Hévey, soient nommés inspecteurs municipaux, aux fins d'application des règlements énumérés ci-dessus, pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-04-04.22

NOMINATION DES PRÉPOSÉS À L'ÉMISSION DES CERTIFICATS D'USAGER

ATTENDU QUE le Règlement de nuisances contre l'infestation des moules zébrées prévoit la nomination de préposés à l'émission des certificats d'usager;

ATTENDU QUE la municipalité doit par résolution nommer ses préposés à l'émission des certificats d'usager;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE Mesdames Liane Breton et Annie Deshaies et Monsieur Paul Conway soient nommés au titre de préposés à l'émission des certificats d'usager, conformément au Règlement n° 2008-10 concernant la protection du lac Massawippi et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-04-04.23

DEMANDE DE PARTICIPATION AVEC LA FABRIQUE DE L'ÉGLISE STE-ÉLIZABETH POUR LES CONCERTS « ORFORD SUR LA ROUTE »

ATTENDU QUE la Fabrique de l'église Ste-Élisabeth de North Hatley demande la participation de la municipalité du Canton de Hatley à l'achat d'un concert d'« *Orford sur la route* » pour la période estivale 2011;

ATTENDU QUE par les années passées des concerts « *Orford sur la route* » ont été offerts aux municipalités du Canton de Hatley, Ste-Catherine de Hatley et du village de North Hatley et par la suite refusés depuis 2004 par l'administration du village de North Hatley;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE les municipalités du Canton de Hatley et de Ste-Catherine-de-Hatley ont maintenu depuis ce temps, sans la participation du village de North Hatley, leur participation afin d'offrir à leur population respective un concert présenté par « *Orford sur la route* »;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley, étant déjà engagée depuis plusieurs années avec la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, ne peut accéder à la demande de la Fabrique de l'Église Ste-Élisabeth de North Hatley.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-04-04.24

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

NOS CHÈQUES FOURNISSEURS	MONTANT
2011000151 et 201100219	211 868,14 \$
Salaires mars 2011	31 309,37 \$

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE la directrice générale procède au paiement de ces comptes le 5 avril 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-04-04.25

CORRESPONDANCE

Ministère des Affaires municipales
Lettre de Monsieur Mullen

11-04-04.26

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, CLAUDE B. MEILLEUR propose la clôture de la séance à 19 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Sylvie Cassar, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Cassar
Mairesse suppléante

Liane Breton
Directrice générale